Postulat : « Des routes sûres pour les piétons et les cyclistes de la commune »

<u>Constat</u>: La problématique du trafic routier est un thème qui concerne et préoccupe un grand nombre de citoyens de la commune. Les ruelles, pour la plupart limitées à 30 km/h, ne sont pas suffisamment sécurisées, et ceci en grande partie en raison du non-respect de la limitation de la vitesse. La route cantonale est surchargée et clairement dangereuse pour les piétons et les cyclistes.

Objectif du postulat : Nous attendons de la municipalité qu'elle réponde aux questions suivantes :

- Quelles mesures ont été prises à ce jour dans le domaine de la sécurité routière au sein de la commune et sur les voies de liaison avec les communes voisines ? Pour chaque mesure, merci de préciser le coût final dépensé par la commune.
- Quels sont les projets étudiés qui n'ont finalement pas pu aboutir et pour quelles raisons ?
- Quels sont les montants actuellement provisionnés dans les comptes (au 31.12.2016 par exemple) pour le développement de solutions visant l'amélioration de la sécurité routière ?

Ces informations permettront d'engager de nouvelles réflexions et de proposer d'éventuels nouveaux projets en tenant compte des expériences passées.

Afin d'élargir la réflexion au sujet de la mobilité sur les voies d'accès de la commune, nous souhaitons que la municipalité nous indique également si la création d'une piste cyclable a déjà été étudiée, si oui quelles ont été les conclusions, et si une enquête a déjà été menée sur la concordance entre les besoins des habitants de la commune et les horaires des cars postaux.

Une fois ces informations reçues, nous proposons de mettre sur pied une commission consultative constituée en majorité par des conseillers communaux et qui aura pour mission de développer la réflexion et d'engager de nouveaux projets.

Sullens, le 14 septembre 2017

Céline Panico

Franck Dayen

Jean Cochet

Patrice Lüthi